

**DELIBERATION N° 09/2025**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ÉTRANGER**

**Séance du 13 mars 2025**

**Dons et legs 2025**

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, articles R451-1 à D 452-21 ;

Vu la délibération n°31/2019 du 26 novembre 2019 relative à la détermination des catégories de conventions et dons et legs soumis à l'approbation du conseil d'administration ; ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration accepte les dons :

- de Mme Denisa Wagner pour un montant de 45 833,72 € (126,30 € de frais bancaires à déduire), au lycée français de Vienne en compensation de la gratuité appliquée à de jeunes réfugiés sans ressources au lycée français de Vienne.
- du Förderverein du lycée Jean Renoir de Munich pour un montant de 84 100 €, au lycée Jean Renoir de Munich.

Le don est destiné au financement de la caisse de solidarité de l'établissement à hauteur de 14 100 € et au financement, à hauteur de 70 000 €, des festivités de la « projektwoche » pour les 70 ans du lycée et du fonctionnement pédagogique de l'établissement.

**Nombre de votants : 32**

**Pour : 32**

**Contre : /**

**Abstention : /**

Fait à Paris, le 13/03/2025

Le président du conseil  
d'administration de l'AEFE

Document signé le 14 mars 2025

Cyrille PIERRE